

Formation sur le droit à l'alimentation

Le contenu de ce manuel de travail est basé sur le guide «Curriculum éducatif sur le droit à l'alimentation» de la FAO élaboré par Mauricio Rosales, Arne Oshaug, Maarten Immink et Beatrice Ghirardini.

L'adaptation au format «manuels pratiques» a été réalisée par José M^a Medina Rey et M^a Teresa de Febrer. Ce manuel a été traduit en français par M^a Teresa de Febrer et Emmanuel Decordier.

Le but de ce manuel dédié à la FORMATION est de présenter une orientation pour la mise en œuvre adéquate d'un processus de formation sur le droit à l'alimentation, en adaptant son contenu en fonction des destinataires.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

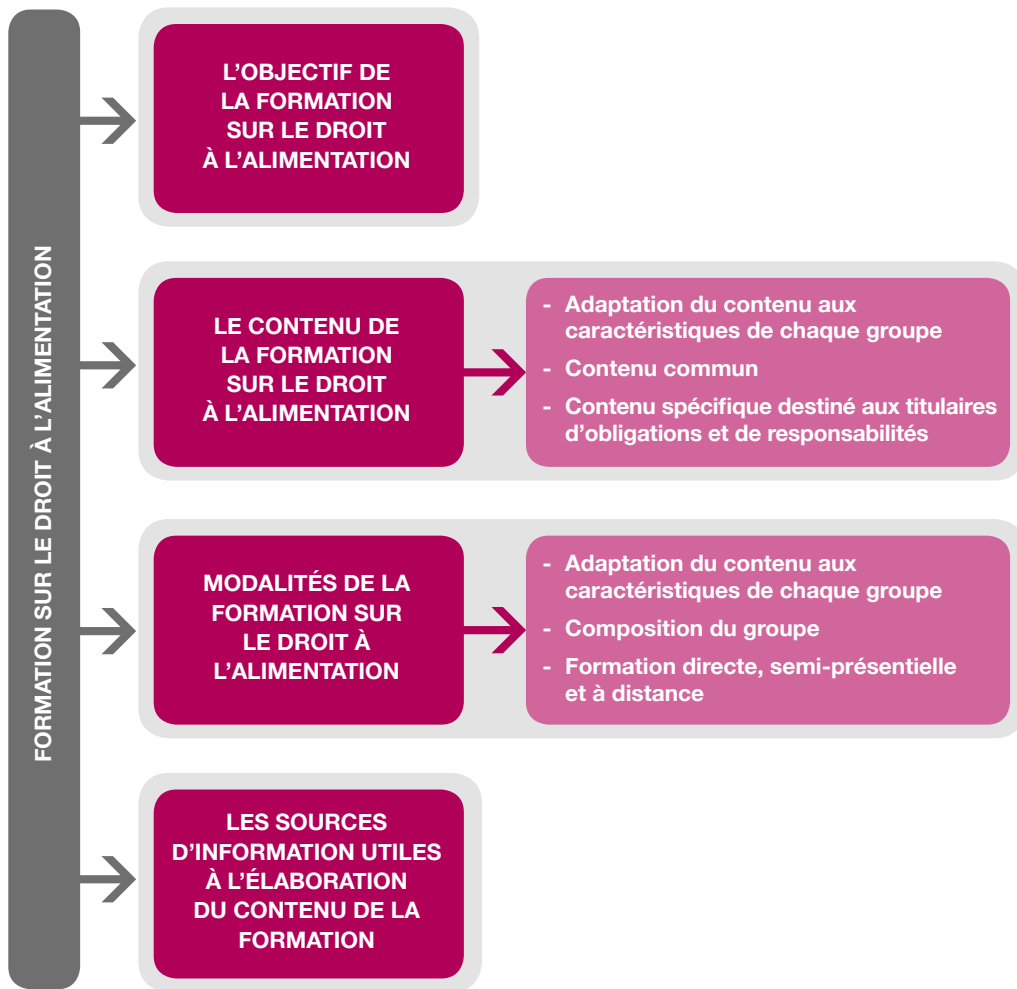
© FAO, 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

CONTENU DU MANUEL



 Le glossaire élargi du droit à l'alimentation de la FAO est disponible en ligne sur le site Internet: <http://www.fao.org/righttofood/centre-du-savoir/glossaire/fr>

Trois grands groupes d'acteurs sont impliqués dans la réalisation du droit à l'alimentation: les titulaires de droits, les titulaires d'obligations et les titulaires de responsabilités¹.

Les processus de formation sur le droit à l'alimentation contribuent, d'une part, à renforcer les capacités des titulaires d'obligations afin qu'ils assument leurs devoirs, et d'autre part, à favoriser l'autonomisation et la participation des titulaires de droits, ainsi qu'à susciter l'implication active des titulaires de responsabilités.

Les **titulaires d'obligations**² vis-à-vis du droit à l'alimentation sont les institutions publiques. La mise en œuvre de leurs politiques dépend de nombreux facteurs externes et varie selon les circonstances, pouvant influencer ou conditionner de la sorte leur intervention dans ce domaine. Il est donc nécessaire de **renforcer leurs capacités** dans ce sens:

- **La motivation.** Faciliter une information adéquate sur le droit à l'alimentation des responsables au sein des institutions publiques. Les personnes sont alors davantage motivées mais aussi plus sûres d'elles-mêmes dans leurs prises de décisions.
- **L'autorité.** Pour mettre en pratique le droit à l'alimentation, les responsables politiques doivent jouir de l'autorité nécessaire afin de pouvoir adopter les mesures pertinentes. La formation est un exercice qui peut les aider à prendre conscience de l'autorité qui leur correspond et des responsabilités qui en découlent.

1. Consultez le manuel n° 9 de cette collection pour connaître l'ensemble des acteurs responsables impliqués.

2. Consultez le manuel n° 1 de cette collection pour connaître en détails les obligations des Etats vis-à-vis du droit à l'alimentation.

- **L'accès aux ressources.** Il faut pouvoir compter sur l'accès et le contrôle des ressources économiques et humaines, ainsi que sur les structures institutionnelles indispensables au développement du droit à l'alimentation. La formation des responsables des allocations budgétaires peut influencer leur prise de position dans la définition, l'exécution et le suivi des budgets publics.
- **Compétences habiles en matière de communication.** Volonté de la part des titulaires d'obligations de faire usage des canaux de communication appropriés et adaptés aux titulaires de droits, dans le but d'accroître leurs connaissances et leur compréhension dans ce domaine.
- **Justification adéquate des décisions.** Les titulaires d'obligations doivent posséder les capacités requises pour adopter des mesures rationnelles et pouvoir anticiper l'impact de chacune d'entre elles. Une formation sur le droit à l'alimentation peut contribuer dans ce sens à l'assimilation de ses différentes composantes et des causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de l'insécurité alimentaire.

Tous les êtres humains sont **titulaires de droits**, une notion qui incorpore également le droit à l'alimentation pour tous. Ce concept implique le développement progressif de leurs capacités en matière de droit à l'alimentation, la prise de conscience de leurs aptitudes et la possibilité d'exercer un contrôle sur les décisions qui ont une influence directe sur leur vie. Dans ce sens, la formation sur le droit à l'alimentation peut **renforcer l'habilitation (ou l'autonomisation) des titulaires des droits** en leur donnant des connaissances et des compétences pour exiger la protection, le respect et la garantie de ce droit par le biais **d'une participation active**.

D'autre part, il existe aussi des organisations n'étant pas elles-mêmes des titulaires d'obligations mais qui se trouvent impliquées cependant dans le processus de réalisation. Il s'agit des **titulaires de responsabilités**. Ces derniers peuvent jouer un rôle important dans les activités réalisées aux côtés des titulaires de droits pour **générer un environnement propice à la contribution de la réalisation des droits de l'homme**. Une formation pertinente destinée à l'ensemble des acteurs impliqués peut consolider leurs activités respectives et leurs connaissances techniques, en contribuant ainsi à améliorer l'efficacité de leur travail dans le domaine législatif et politique, envers les programmes et projets gouvernementaux et l'analyse du budget public.

2.1. ADAPTATION DU CONTENU AUX CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE GROUPE

Evidemment, les attentes et les besoins varient d'un groupe à l'autre selon le profil des destinataires qui le composent (titulaires de droits, d'obligations ou de responsabilités), mais aussi selon les connaissances de base dont ils disposent et les expériences vécues. En conséquence, il est important d'évaluer au préalable le contexte de chaque groupe, en considérant leurs tâches et leurs compétences pour adapter au mieux le contenu de la formation à leurs particularités.

ADAPTATION DU CONTENU DE LA FORMATION AUX PARTICIPANTS

ACTEURS	OBJECTIFS	ASPECTS PRINCIPAUX À RENFORCER	LIEN AVEC LES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME
Titulaires de droits	Promouvoir l'autonomisation et leur participation active dans les processus dans lesquels ils sont impliqués.	Prise de conscience de leurs droits et de la nécessité de les respecter, les protéger et les garantir par le biais des recours disponibles au niveau du système juridique	<ul style="list-style-type: none"> - L'habilitation - La participation - La non-discrimination
Titulaires d'obligations	Renforcer leurs capacités pour assumer leurs obligations	Augmenter la motivation, renforcer l'efficacité de leurs fonctions, donner la priorité à l'allocation des ressources, améliorer la communication et la prise de décisions envers la réalisation du droit à l'alimentation.	<ul style="list-style-type: none"> - La transparence - L'obligation redditionnelle - L'état de droit - La dignité humaine
Titulaires de responsabilités	Promouvoir l'implication pour favoriser des conditions adéquates pour la réalisation du droit à l'alimentation	Développer leurs capacités d'analyse pour évaluer la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire, les facteurs d'origine, et renforcer l'aptitude de dialogue avec les représentants politiques	<ul style="list-style-type: none"> - La participation - La dignité humaine - La non-discrimination - L'habilitation

2.2. CONTENU COMMUN POUR CHAQUE GROUPES

Comme déjà mentionné plus haut, le contenu de la formation doit être adapté aux besoins de chaque groupe. Néanmoins, de nombreux aspects basiques et fondamentaux se doivent de figurer dans le sommaire de base commun à tous les participants et doivent être traités selon les nécessités spécifiques de chacun. Au cas où certaines carences auraient été identifiées au cours de l'étape préparatoire, il sera nécessaire d'aborder les notions correspondantes dans la première phase de la formation.

CONTENU DE BASE COMMUN À TOUS LES GROUPES D'APPRENTISSAGE

THÉMATIQUES	CONTENU	TENEUR
1. Introduction aux droits de l'homme	1.1. Définition du concept des droits de l'homme	Expliquer le concept des droits de l'homme, le contenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes; les différentes générations des droits de l'homme.
	1.2. Sources normatives des droits de l'homme	Le droit international des droits de l'homme comme source d'obligations positives et négatives. Les différentes sources du droit international (traités, pactes, conventions, etc.), les coutumes internationales, les principes généraux du droit reconnus par les décisions judiciaires. Les instruments contraignants et non contraignants du droit international des droits de l'homme.
	1.3. Mécanismes de protection des droits de l'homme	Les systèmes de protection aux niveaux mondial, régional et national. Les différences entre les institutions judiciaires, quasi judiciaires et non judiciaires, responsables des méthodes de contrôle des droits de l'homme.
	1.4. Institutions des droits de l'homme	Les fonctions et les tâches des institutions principales chargées de la protection et de la mise en œuvre des méthodes de contrôle des droits de l'homme.
2. Approche basée sur les droits de l'homme pour le développement	2.1. Définition et principes de l'approche basée sur les droits de l'homme	Définition de l'approche basée sur les droits de l'homme par rapport aux principes des droits de l'homme. Les rôles des titulaires d'obligations et des titulaires de droits. L'approche basée sur les droits dans les théories du développement.
	2.2. Utilisation de l'approche basée sur les droits de l'homme	Application de l'approche basée sur les droits de l'homme pour les différentes phases des projets de développement (identification, conception, implémentation, méthodes de contrôle et évaluation).
	2.3. Contribution de l'approche basée sur les droits de l'homme au développement	Décrire comment l'approche basée sur les droits de l'homme conduit à une progression efficace de l'autonomisation des personnes et des communautés et comment l'autonomisation permet le développement durable. Exemples pratiques.

CONTENU DE BASE COMMUN À TOUS LES GROUPES D'APPRENTISSAGE (suite)

THÉMATIQUES	CONTENU	TENEUR
3. Définition du concept du droit à une alimentation adéquate	3.1. Définition du concept	Le concept de droit à une alimentation adéquate. Les éléments clés. Les conditions adéquates. Les différences entre le concept de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire.
	3.2. Processus de définition et du développement du droit à l'alimentation	La Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les sommets mondiaux sur l'alimentation. L'Observation générale 12. Les Directives sur le droit à l'alimentation.
	3.3. L'adéquation	Contenu central de l'adéquation de la nourriture en termes d'acceptation culturelle, de salubrité et de qualité nutritionnelle pour une vie saine.
	3.4. L'accessibilité aux aliments	Conditions physiques et économiques qui ont un impact sur l'accès à la nourriture.
	3.5. La stabilité dans l'approvisionnement alimentaire	Conditions du développement économiquement durable et de l'environnement qui ont un impact sur l'approvisionnement alimentaire.
	3.6. Les conséquences de la privation de nourriture	Conséquences sociales et pour la santé de la population. Types de malnutrition.
4. Droits et obligations	4.1. Les titulaires du droit à l'alimentation	Comprendre que toute personne ait droit à une l'alimentation adéquate, en l'assimilant comme un droit de l'homme universel.
	4.2. Les titulaires d'obligations sur le droit à l'alimentation	L'Etat comme titulaire d'obligations vis-à-vis du droit à l'alimentation. L'obligation d'adopter des mesures pertinentes pour la réalisation progressive du droit à l'alimentation. Obligation de non-discrimination. Obligation de respecter, protéger et garantir le droit à l'alimentation.
	4.3. Les titulaires de responsabilités	Institutions qui, sans être titulaires d'obligations, assument une implication active pour la réalisation du droit à l'alimentation.

CONTENU DE BASE COMMUN À TOUS LES GROUPES D'APPRENTISSAGE (suite)

THÉMATIQUES	CONTENU	TENEUR
5. Violations et mécanismes de recours	5.1. Violations du droit à l'alimentation	Qu'est-ce qui constitue une violation du droit à l'alimentation? Les infractions actives de violation ou par omission de l'Etat. Exemples de violations selon l'Observation générale 12.
	5.2. Mécanismes de recours	Les mécanismes de réclamation en cas d'une violation du droit à l'alimentation. Mécanismes nationaux: recours judiciaires, quasi-judiciaires et administratifs. Mécanismes internationaux établis par les traités régionaux sur les droits de l'homme et par le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
6. Le droit à l'alimentation adéquate en pratique	6.1. La faim et l'insécurité alimentaire comme une question des droits de l'homme	Groupes de population dans une situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité. Les causes sous-jacentes et structurelles de la situation. Analyse de la causalité.
	6.2. Evaluation de la situation du droit à l'alimentation	Evaluation des politiques et des cadres institutionnels et politiques pour vérifier s'ils sont conformes aux obligations sur le droit à l'alimentation adéquate et y baser les stratégies.
	6.3. Les stratégies nationales sur la sécurité alimentaire	Développement d'une stratégie solide sur la sécurité alimentaire qui comprend les quatre composantes de la sécurité alimentaire comme l'expression du degré d'engagement de l'Etat avec la réalisation progressive du droit à l'alimentation.
	6.4. Méthodes de contrôle sur la réalisation du droit à l'alimentation adéquate	Méthodes de contrôles basées sur une approche des droits de l'homme. Méthodologies, processus, indicateurs, information pour la méthode de contrôle.
	6.5. Renforcement des capacités	Renforcement de la capacité des titulaires d'obligations et l'autonomisation des titulaires de droits pour participer activement et être ainsi capables d'exiger l'obligation de rendre des comptes.

2.3. CONTENU SPÉCIFIQUE DESTINÉ AUX TITULAIRES D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS

Tous les acteurs identifiés (aussi bien les titulaires de droits, d'obligations ou de responsabilités), constituent un **groupe potentiel à impliquer dans un processus de formation** sur le droit à l'alimentation; le contenu devant être adapté selon les caractéristiques, les fonctions et les activités de chacun³.

Le contenu détaillé dans le chapitre précédent est une base d'apprentissage conforme aux nécessités des titulaires du droit à l'alimentation. Les titulaires d'obligations et de responsabilités, en revanche, devront aborder des notions plus approfondies en raison de la diversité des acteurs et de leurs fonctions respectives⁴.

2.3.1. Contenu spécifique destiné aux titulaires d'obligations

Au delà du contenu de base commun à tous les groupes d'acteurs, les titulaires d'obligations (législateurs, politiciens, fonctionnaires, juges, institutions nationales des droits de l'homme, etc.) présentent des obligations communes en matière **de rôles et de fonctions propres à leurs particularité de porteurs d'obligations**. Ils doivent donc recevoir une formation spécifique dans ce domaine dont le contenu peut aborder les principaux thèmes décrits ci-dessous:

- **L'évaluation du droit à l'alimentation**. Dans le cas des législateurs et des politiciens, elle devra être axée, pour les premiers, sur l'évaluation du cadre juridique, et basée sur le cadre des politiques en vigueur pour les seconds; dans le cas des fonctionnaires et des personnes chargées de la planification, l'évaluation devra tenir compte, non seulement du cadre politique, mais aussi des situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la vulnérabilité; dans le cas des institutions des droits de l'homme, l'évaluation peut se réaliser autour d'un ou de plusieurs de ces secteurs.
- **L'incorporation du droit à l'alimentation dans le système juridique national et dans les politiques** doit s'effectuer à partir de l'évaluation du droit à l'alimentation inclus dans le cadre juridique et politique en vigueur, en prenant soin d'identifier les réformes ou les modifications nécessaires.

3. L'analyse des principaux acteurs impliqués dans le droit à l'alimentation se trouve dans le manuel n° 9 de cette collection.

4. L'analyse détaillée du rôle, des activités et du contenu spécifique à chaque acteur impliqué, se trouve dans le guide FAO. 2009. *Right to Food Curriculum Outline*. Livre 4. chapitre 3. Rome.

- **Le cadre institutionnel** du droit à l'alimentation et sa réalisation progressive ainsi que le bon fonctionnement des institutions des droits de l'homme dans le cas des législateurs; l'analyse basée sur l'évaluation du cadre institutionnel et administratif dans le cas des politiciens; l'importance de la coordination inter et intra-institutionnelle dans le cas des fonctionnaires; il faut considérer l'ensemble des aspects institutionnels dans le cas des institutions des droits de l'homme.
- Garantir les **ressources économiques pour le financement** des mesures mises en place en rapport avec le droit à l'alimentation. Pour cela, il faut aussi incorporer les méthodes de contrôle budgétaire (l'analyse des budgets) et des indicateurs pour réaliser le suivi des engagements du gouvernement.
- Elaborer une posture nationale en vue des **négociations multilatérales** vis-à-vis du droit à l'alimentation. Les législateurs et les politiciens doivent prendre en compte les obligations internationales et consolider, par ailleurs, leurs capacités pour participer aux réunions et forums internationaux et pouvoir réaliser le suivi des accords multilatéraux.
- **L'information, la formation et la promotion du droit à l'alimentation.** Elles doivent être incorporées dans le processus d'apprentissage éducatif formel et non formel dans le cas des législateurs, des politiciens et des fonctionnaires, en prenant soin de promouvoir la participation publique. Dans le cas des institutions nationales des droits de l'homme, il faut appuyer les activités de sensibilisation et d'éducation des individus, ainsi que leur participation.

RÉSUMÉ DU CONTENU SPÉCIFIQUE POUR LES TITULAIRES D'OBLIGATIONS

THÉMATIQUES	CONTENU FORMATIF POUR			
	LES LÉGISLATEURS	LES POLITICIENS	LES FONCTIONNAIRES	LES INSTITUTIONS DES DROITS DE L'HOMME
Rôles et tâches	Rôles et tâches de chacun des titulaires d'obligations pour la réalisation du droit à l'alimentation			
Evaluation	Cadre juridique	Cadre politique	Insécurité alimentaire	Toutes les approches
Incorporation dans les lois et les politiques	Principaux éléments du droit à l'alimentation pour l'élaboration de lois et de politiques nationales			
Cadre institutionnel	Mise en pratique et bon fonctionnement de l'institution nationale des droits de l'homme	Evaluation du cadre institutionnel et administratif	Coordination institutionnelle	Toutes les approches
Application dans les programmes	Activité de contrôle du développement des programmes et leurs effets	Elaboration et approbation des programmes pour la réalisation du droit à l'alimentation	Mise en œuvre et mesures de contrôle des programmes	Contrôle de mise en œuvre et vérification de l'impact des programmes
Ressources financières	Ressources financières nécessaires en rapport avec les mesures sur le droit à l'alimentation et le suivi de leur exécution budgétaire			
Education	Incorporation de l'éducation formelle	Education formelle, promouvoir la participation publique		Information et participation des citoyens
Négociations multilatérales	Positions nationales, obligations internationales, capacités, suivi des accords		Participation à la préparation des positions nationales	

2.3.2. Contenu spécifique destiné aux titulaires de responsabilités

Parmi les principaux titulaires de responsabilités vis-à-vis du droit à l'alimentation,⁵ on peut observer des institutions internationales liées aux droits de l'homme, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et même au droit à l'alimentation lui-même. Ces institutions sont vraisemblablement habilitées pour assumer leurs responsabilités dans ce domaine, mais il est cependant probable que le niveau d'application et de formation au sein du personnel ne soit pas toujours homogène.

Nous nous concentrerons donc sur le contenu de la formation destinée aux **organisations de la société civile**, un groupe vaste et hétérogène, dont la participation, l'implication et la capillarité s'avèrent très intéressantes du point de vue du renforcement des capacités pour la réalisation du droit à l'alimentation.

Les organisations sociales occupent des rôles multiples dans ce domaine, organisant et participant à de nombreuses activités (information, sensibilisation, formation, défense d'intérêts, plaidoyer, méthodes de contrôle, mobilisation, etc.). Le contenu spécifique à leur formation peut donc être très varié.

L'évaluation, les méthodes de contrôle et le suivi social sont probablement les trois activités les plus caractéristiques des organisations de la société civile en rapport avec le droit à l'alimentation:

- évaluation des situations et des causes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de vulnérabilité;
- évaluation du cadre juridique, politique, institutionnel et administratif pour la réalisation du droit à l'alimentation;
- méthodes de contrôle de la mise en œuvre et de l'impact des politiques et des programmes concernant le droit à l'alimentation;
- méthodes de contrôle des allocations budgétaires et des dépenses concernant la réalisation du droit à l'alimentation;

1. Consultez le chapitre 2.2 du manuel n° 9 de cette collection.

- méthodes de contrôle de la réalisation du droit à l'alimentation et de la participation aux examens périodiques universels, en présentant des rapports devant le Comité DESC élaborés en dehors des rapports officiels;
- analyse de l'attention portée par le pouvoir judiciaire et les institutions nationales de droits de l'homme sur les violations ou les conflits ayant un rapport avec le droit à l'alimentation;
- suivi des accords internationaux ratifiés par le gouvernement et de leur correcte application.

La formation, l'information et la sensibilisation sont d'autres secteurs à prendre en compte dans le processus d'apprentissage des organisations de la société civile concernant le droit à l'alimentation, ainsi que l'accompagnement dans les processus de réclamation en cas de violation de ce droit.

Comme déjà mentionné plus haut, un contenu spécifique peuvent varier d'une formation à l'autre et doivent s'adapter aux besoins et aux attentes de chaque groupe (voir chapitre 2.1). De même, l'adaptation **aux modalités du cours de formation** doit viser un **impact sur le développement des capacités des individus**, en fonction de l'évaluation réalisée au préalable.

Il faut par ailleurs planifier la **composition de chaque groupe de travail**. Pour cela, il est possible d'opter pour la constitution de groupes homogènes (en y regroupant des personnes occupant les mêmes fonctions envers la réalisation du droit à l'alimentation), ou bien former des groupes plus hétérogènes dans lesquels les titulaires d'obligations et de responsabilités provenant de divers secteurs peuvent participer. Chacune de ces options présente un certain potentiel qui devra être considéré avec attention avant d'établir les objectifs et la modalité de la formation:

- Les cours de formation avec des **groupes homogènes** permettent de définir un contenu spécifique avec un sommaire adapté aux intérêts et aux besoins de l'ensemble des participants.
- Les cours de formation avec des **groupes hétérogènes** peuvent, en revanche, contribuer à la compréhension des rôles et des contraintes respectives, et améliorer de ce fait la coordination, la collaboration et la complémentarité dans la recherche d'un objectif commun. De plus, si la formation se veut participative, son contenu peut incorporer les différents points de vue et des approches distinctes pour enrichir l'apprentissage.

La modalité de formation devra établir aussi la participation et le suivi **présentiel**, **semi-présentiel** ou **à distance**. Chaque modalité présente des avantages et des inconvénients et doit être considérée en fonction du groupe de travail, des objectifs de la formation, du contenu et de la durée du cours.

RÉSUMÉ COMPARATIF DES MODALITÉS DE FORMATION		
MODALITÉ	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Présentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Contact direct entre le professeur et les élèves, favorisant leur motivation, une plus grande interaction, et une assimilation des connaissances plus rapide et effective. - Recommandée pour les participants n'ayant aucune habitude de lecture ou d'étude. La résolution des questions et des doutes est rapide et efficace. Le professeur est toujours disponible. - La voix du professeur et son expression corporelle sont deux médias de communication par excellence. - La coexistence du groupe réduit l'isolement des élèves et permet une collaboration entre eux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elle a tendance à être plus chère que les autres modalités. - Elle manque de flexibilité (limitations géographiques et d'horaires). - Le professeur impose le rythme de travail. - Le transport vers et depuis le centre éducatif requiert un certain temps. - Il existe le risque pour l'élève de n'être qu'un récepteur, participant de façon peu active et démontrant un sens de la réflexion peu prédisposé.
Semi-présentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du temps et de l'argent consacrés au transport. - Elle favorise les capacités des élèves à l'aide de diverses formes de communication, une plus grande autonomie personnelle et le développement de l'esprit critique. - Elle oriente et règle le processus d'apprentissage en permettant aux élèves de contrôler leur propre rythme de travail, favorisant ainsi l'individualité et la responsabilité de chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le déplacement des élèves. - Le besoin d'accès aux médias informatiques et à Internet. - La flexibilité peut varier en fonction du rythme de chaque élève et selon la programmation du cours.

RÉSUMÉ COMPARATIF DES MODALITÉS DE FORMATION (suite)

MODALITÉ	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<p>À distance (on line)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La présence physique de l'élève dans une salle de classe n'est pas indispensable, permettant ainsi de combiner la formation avec d'autres activités. - L'élève peut organiser son agenda, son rythme de travail et établir le lieu de sa formation. - Cette modalité est moins chère que la formation présentielle. Elle est par ailleurs adéquate pour les élèves autodidactes et bien organisés. - L'élève dispose de plus amples ressources grâce à l'usage de différents supports et de sources d'information. - Elle facilite la diversité et l'augmentation d'offre de cours de formation. - L'élève est au centre de son processus d'apprentissage et marque son propre rythme de travail. - Les outils de communication bidirectionnelle garantissent un apprentissage dynamique et innovateur et sont de plus en plus nombreux. - Elle favorise l'attitude et les valeurs responsables, de discipline, d'engagement et d'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contact avec le professeur est moins fluide et la résolution des questions et des doutes, plus lente. La communication est réduite et l'élève peut être amené à se sentir isolé et démotivé. - L'autodiscipline est fondamentale. Cette modalité n'est pas recommandée aux participants n'ayant que peu d'expérience dans une dynamique d'étude. Il faut pouvoir disposer d'un ordinateur connecté à Internet. Par ailleurs, l'élève peut se voir confronter à une certaine limitation dans le domaine des relations sociales, pourtant essentielles dans le processus de formation et d'apprentissage. - Absence d'échange direct d'expériences entre le professeur et l'élève. - Le système d'éducation à distance exige habituellement des élèves une adaptation spécifique à l'usage de matériels didactiques pour interagir par le biais de moyens informatiques.

4

LES SOURCES UTILES À L'ÉLABORATION DU CONTENU DE LA FORMATION

Les personnes responsables de la mise en œuvre d'un cours de formation sur le droit à l'alimentation doivent élaborer le contenu et la méthodologie de travail en fonction du groupe de travail. Pour cela, ils doivent réaliser une évaluation préalable des connaissances, des capacités et des attitudes de chacun, et identifier les objectifs souhaités, notamment concernant les capacités à renforcer, un contenu spécifique et la modalité du cours.

Il est possible d'avoir recours à un personnel spécialisé pour organiser et donner le cours de formation. Dans le cas où cette possibilité n'existerait pas dans le contexte d'un pays donné, par manque de ressources humaines spécialisées ou de dotation économique suffisante, il sera nécessaire de consulter les sources d'information appropriées.

Il existe à ce sujet un certain nombre de **sources d'information** concernant le droit à l'alimentation qui peuvent faciliter la préparation du cours.

Nous proposons ci-dessous les principales sources disponibles:

4.1. LE SITE WEB DE LA FAO

Le site web de la FAO <http://www.fao.org/righttofood/fr> met à disposition:

- les documents clés sur le droit à l'alimentation (par exemple, l'Observation générale 12 ou les Directives sur le droit à l'alimentation);
- les publications élaborées par l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO. Tous les documents en ligne sont disponibles au téléchargement;
- un centre virtuel de connaissances sur le droit à l'alimentation qui présente une information digitale pertinente, des cours de formation à distance, un glossaire de termes spécifiques, une boîte à outils avec plusieurs guides thématiques (législation, méthodes de contrôle, évaluation, budgets et formation), une base de données législatives et d'autres sources d'information facilitant l'apprentissage;
- une section présentant les nouvelles et les événements en lien avec le droit à l'alimentation;
- une présentation du travail et des projets de l'équipe du droit à l'alimentation.

4.2. LE MANDAT DU RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Le mandat du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a été établi en 2000.⁷ Une de ses fonctions principales est l'élaboration de rapports périodiques devant l'Assemblée générale des Nations Unies (troisième commission) et le Conseil des droits de l'homme. Les rapports du précédent Rapporteur, Jean Ziegler (2000-2008) et de l'actuel, Olivier de Schutter, constituent un ensemble de documentation sur le droit à l'alimentation qui contribue à développer et à approfondir ce concept et ses composantes.

7. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter le chapitre 2.2.7 du manuel n° 9 de cette collection.

PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS DANS LES RAPPORTS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

- Le droit à l'alimentation dans la législation internationale.
- Les mesures concrètes pour promouvoir l'introduction du droit à l'alimentation dans la législation nationale.
- Les obstacles à la réalisation du droit à l'alimentation.
- La justiciabilité du droit à l'alimentation.
- Le droit international humanitaire.
- L'eau et le droit à l'alimentation.
- Système de collecte de plaintes et réponses aux violations du droit à l'alimentation.
- Commerce international et sécurité alimentaire.
- La souveraineté alimentaire.
- Les entreprises transnationales et le droit à l'alimentation.
- Les Directives sur le droit à l'alimentation et les obligations extraterritoriales de l'Etat sur le droit à l'alimentation.
- La défense du droit à l'alimentation dans le cadre de la globalisation.
- Le droit à l'alimentation des enfants et des réfugiés du fait de la famine.
- Crise alimentaire et droit à l'alimentation.
- Le rôle de la coopération dans le développement et l'aide humanitaire par rapport au droit à l'alimentation.
- Le rôle du multilatéralisme face à la crise alimentaire.
- L'industrie agroalimentaire et le droit à l'alimentation.
- L'acquisition massive de terres et la location de terres.
- L'agroécologie et le droit à l'alimentation.
- L'accès à la terre, la réforme agraire et le droit à l'alimentation.
- Le genre, les droits des femmes et le droit à l'alimentation.
- Le droit à l'alimentation des populations autochtones.
- Les responsabilités des organisations internationales concernant le droit à l'alimentation.
- La désertification, la dégradation des terres et le droit à l'alimentation.
- L'impact des biocombustibles sur le droit à l'alimentation.
- Les politiques de semences et le droit à l'alimentation.
- Les modèles commerciaux alternatifs en faveur du droit à l'alimentation.
- Le lien entre agriculture, alimentation et santé.
- L'accaparement des océans comme une menace pour le droit à l'alimentation.

Il existe aussi des rapports spécifiques élaborés par le Rapporteur, fruits de sa mission dans les pays suivants: la République démocratique d'Éthiopie, la Palestine, la République populaire du Bangladesh, la République fédérative du Brésil, la République du Niger, la République du Bénin, la République du Guatemala, la République du Nicaragua, la République populaire de Chine, la République arabe syrienne, la Mongolie, la République libanaise, la République de Cuba, l'État plurinational de Bolivie, etc.

Tous les documents cités précédemment sont disponibles sur les sites web suivants:

- le site web de Jean Ziegler: <http://www.righttofood.org>
- le site web du Rapporteur spécial: <http://www.srfood.org/fr>
- le site web du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies: <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Food/Pages/FoodIndex.aspx>

4.3. L'ALLIANCE CONTRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION

«L'Alliance contre la faim et la malnutrition (ACFM) est un partenariat mondial volontaire dont les membres partagent la même volonté d'éradiquer rapidement la faim et la malnutrition dans le monde». L'Alliance internationale contre la faim a été constituée en 2003 par les trois agences alimentaires basées à Rome et Bioversity International, contribuant chacune à l'action de l'Alliance dans son propre domaine de compétence et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'information concernant les documents de l'Alliance sont disponibles sur le site web <http://www.theaahm.org/ressources/documents/fr>

4.4. INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES (IFPRI)

L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires poursuit son investigation en matière de politiques alimentaires pour affronter la pauvreté et la faim par le biais d'actions collectives et d'une intensification durable de la production agricole. L'IFPRI fait partie du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), financé par une cinquantaine de pays développés et en voie de développement, des fondations privées et les agences de coopération bilatérales et multilatérales.

Cette information est disponible en plusieurs langues: <http://ebrary.ifpri.org>

Voici le site web en français: <http://www.ifpri.org/fr>

4.5. BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE DE FIAN INTERNATIONAL

FIAN International est une des plus importantes organisations internationales de la société civile spécialisée dans le droit à l'alimentation. Fondée en 1986, elle a été la première organisation de droits humains à faire campagne pour la réalisation du droit à l'alimentation, et compte à son actif une solide trajectoire d'investigation, attirant l'attention de la communauté internationale sur les violations du droit à l'alimentation.

Le site web de FIAN est disponible en anglais, en français et en espagnol.

Voici le site web en français: <http://www.fian.org/fr/library/publications>

4.6. LE SITE WEB DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION «DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE. URGENT»

Depuis 2003, Prosalus est la coordinatrice de la campagne en coordination avec Action contre la Faim, Aide et Action, Caritas et ONGAWA. Plusieurs études ont été réalisées autour de la thématique concernant le droit à l'alimentation: son concept, les cas de violation du droit à l'alimentation, les Directives volontaires, la biodiversité, les agrocarburants, la gouvernance de la sécurité alimentaire, la spéculation financière et la crise alimentaire, le changement climatique, le guide de plaidoyer, le guide d'application pratique pour des projets de coopération et les engagements personnels dans la lutte contre la faim. De nombreux articles et documents en espagnol ainsi que de nombreuses chroniques sont disponibles sur le site web de la campagne:

<http://www.derechoalimentacion.org>

4.7. L'OBSERVATOIRE DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION

Créé en 2008, l'Observatoire est composé de plusieurs ONG internationales. Un rapport analysant les différents aspects concernant le droit à l'alimentation et la nutrition est publié annuellement:

- 2008. La crise alimentaire et le droit à l'alimentation.
- 2009. Qui contrôle la gouvernance du système alimentaire mondial?
- 2010. L'accaparement de terres et la nutrition : défis pour la gouvernance mondiale.
- 2011. Revendiquer les droits humains: le défi de la responsabilisation.
- 2012. Qui décide des questions d'alimentation et de nutrition à l'échelle mondiale?
- 2013. Alternatives et résistance aux politiques générant la faim.

Voici le site web: <http://www.rtfn-watch.org/fr/home>

4.8. L'OBSERVATOIRE DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Créé en 2011, l'Observatoire est composé de plusieurs institutions universitaires et académiques, secondé par le Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), et compte sur le soutien de l'Initiative Amérique Latine et les Caraïbes sans faim.

Ce nouveau réseau universitaire cherche à promouvoir le dialogue sur l'approche basée sur le droit à l'alimentation, son efficacité dans la législation nationale et son impact sur la protection effective de ce droit. Par ailleurs, elle encourage l'investigation parmi les universitaires et les étudiants et vise à devenir un important centre de diffusion et de systématisation d'information pour les étudiants en droit, les professeurs, les avocats, les juges, les fonctionnaires et le public en général.

Chaque année, les membres du réseau organisent un atelier régional pour partager leurs expériences pédagogiques et échanger les progrès réalisés dans le cadre normatif local, national et régional.

Voici le site web: <http://www.oda-alc.org>

4.9. LE RÉPERTOIRE DE PUBLICATIONS D'ACTIONAID SUR LE DROIT A L'ALIMENTATION

ActionAid International est une fédération d'organisations de la société civile qui partagent une même vision et stratégie d'intervention dans le domaine international. Ces dernières années, la Fédération a développé différentes lignes stratégiques orientées vers la lutte contre la faim et la promotion du droit à l'alimentation. L'une d'entre elles a donné lieu à la création de l'*International Food Security Network*.

Voici le site web (disponible uniquement en anglais): <http://www.actionaid.org/publications>

On peut y trouver un répertoire de publications (environ 75) liées à la thématique *Food Rights*.

4.10. LA CAMPAGNE POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION EN INDE

Cette campagne est née en 2001 suite à la présentation d'une plainte devant la Cour suprême qui réclamait la disponibilité des stocks alimentaires pour la population, comme mesure préventive de protection en cas de famine.

Sur le site web de la campagne, de nombreux articles et documents sont disponibles et classés par thèmes (toutes les publications sont en anglais):

http://www.righttofoodindia.org/links/articles_intro.html

Cette collection de MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION a été réalisée à partir du contenu des publications qui font parties de la Boîte à outils méthodologique pour le droit à l'alimentation élaborée par l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO.

Les MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION font partie du projet intitulé «Cohérence des réponses en matière de sécurité alimentaire: intégration du droit à l'alimentation dans les initiatives internationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire» qui a été financé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).



Plus d'informations sur la Boîte à outils méthodologique pour le droit à l'alimentation disponible sur le site web: www.fao.org/righttofood/fr

Vous pouvez aussi contacter: righttofood@fao.org

MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

1. Le droit à l'alimentation dans le cadre international des droits de l'homme et dans les Constitutions
2. Elaboration de lois spécifiques sur le droit à l'alimentation
3. Examen sectoriel de compatibilité pour le droit à l'alimentation
4. Aspects généraux des méthodes de contrôle pour le droit à l'alimentation
5. Procédure de méthodes de contrôle pour le droit à l'alimentation
6. Méthodes de recherche et traitement de l'information pour le contrôle du droit à l'alimentation
7. L'évaluation du droit à l'alimentation
8. Guide du plaidoyer pour le droit à l'alimentation à partir de l'analyse budgétaire
9. Quels sont les différents acteurs impliqués dans le droit à l'alimentation?
10. Formation sur le droit à l'alimentation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient à remercier le Gouvernement d'Espagne pour son soutien financier qui a rendu possible la publication du présent document.

